

13^{ème} SLALOM ARGENTON-BOUGLON

19 et 20 AOÛT 2023

FFSA
COUPE DE FRANCE **SLALOMS**

REGLEMENT PARTICULIER



LOT-ET-GARONNE
Le Département
www.lotetgaronne.fr



	Philippe JEAN	Licence N° 22816 - 1006
Chargé des commissaires de route	Fabrice ZAIA	Licence N° 187750 - 1006
Chronométrateurs	Monique BOUGEOIS Frédéric DUCROCQ Christiane ZONTA	Licence N°132559 – 1004 Licence N° 19399 – 1004 Licence N° 45048 – 1003
Médecin	Dr. Dominique GILLET	
Chargé de presse	Jean-Paul QUIOC	

ARTICLE 1.2 P : HORAIRES

<i>Clôture des engagements :</i>	Mardi 15 Août 2023 à minuit (date du cachet de la poste faisant foi)
<i>Publication de la liste des engagés :</i>	Mercredi 16 Août 2023
<i>Vérifications administratives :</i>	Samedi 19 Août 2023 de 15h à 19h Dimanche 20 Août 2023 de 7h15 à 8h30 (salle des fêtes d'Argenton)
<i>Vérifications techniques :</i>	Samedi 19 Août 2023 de 15h15 à 19h15 Dimanche 20 Août 2023 de 7h30 à 8h45 (parking salle des fêtes)
<i>Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais :</i>	Dimanche 20 Août 2023 à 8h55 – 50 mètres avant la ligne de départ
<i>Briefing des commissaires :</i>	Dimanche 20 Août 2023 de 7h45 à 8h (salle des fêtes d'Argenton au petit-déjeuner)
<i>Essais libres :</i>	Dimanche 20 Août 2023 de 8h45 à 10h15
<i>Essais chronométrés</i>	Dimanche 20 Août 2023 de 10h20 à 11h10
<i>Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course :</i>	Dimanche 20 Août 2023 à 11h10 – 50 mètres avant la ligne de départ

Course

<i>1^{ère} manche de course :</i>	Dimanche 20 Août 2023 à 11h15
<i>2^{ème} manche de course :</i>	Dimanche 20 Août 2023 à 13h45
<i>3^{ème} montée de course :</i>	Dimanche 20 Août 2023 à 15h15
<i>4^{ème} montée de course :</i>	Dimanche 20 Août 2023 à 16h45

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et seront susceptibles d'être modifiés par la Direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

<i>Affichage des résultats provisoires</i> montée	Dimanche 20 Août 2023 environ 15 min après la dernière montée
<i>Podium protocolaire</i>	Dimanche 20 Août 2023 Sur la ligne de départ à la redescente des concurrents
<i>Remise des prix</i>	Dimanche 20 Août 2023, 30 minutes après l'affichage Salle des fêtes d'Argenton

ARTICLE 1.3 P : VERIFICATIONS

Voir Article 1.2.P.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BOURY, « Le Clavier » 47250 BOUGLON.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents doivent présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et leur passeport technique.

Aucune vérification technique ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit :

Dimanche 20 Août 2023 après 8h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement signée et affichée par le Directeur de Course.

Pesage des voitures : pesée libre.

ARTICLE 1.5 P : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Parc concurrent (Relatif à l'Article 6.5p) :

Afin de permettre une optimisation de la surface du parc concurrent, les véhicules des accompagnants devront être garés à l'extérieur du parc concurrent. Toute incompréhension ou mauvaise foi d'un concurrent à ce sujet sera porté à la Direction de course sous peine de mise hors course.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

ARTICLE 3.1 P : ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, à l'adresse suivante :

Philippe QUIOC – CLUB AUTOMOBILE MARMANDAIS – 473 Route de Montpouillan – 47250 GUERIN

Jusqu'au Mardi 15 Août 2023 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à 190 €, réduits à **95 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur

Pour les engagements reçus avant le Lundi 31 Juillet 2023, une réduction de 5 € sera appliquée, soit 90 €.

Pour les licenciés de l'ASA Gascogne Agenais, une réduction de 10 € sera appliquée.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

ARTICLE 4.1 P : VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **100** dont **20** peuvent être réservées aux Groupes : **Loisir, VHC, Classic.**

Les groupes et classes admis sont précisés ci-dessous (article 4.1 du règlement standard des Slaloms). Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

ARTICLE 4.2 P : ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Slaloms 2023.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms 2023

Publicité obligatoire : SASU PEUGEOT PATACCONI CASTELJALOUX
Publicité optionnelle : sera communiquée par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

ARTICLE 6.1 P : PARCOURS

Le Slalom d'Argenton-Bouglon se déroulera sur le CD 106 et CD 147 situés sur les communes d'Argenton et de Bouglon (47250) – voir plan en annexe.

La course se déroulera en 3 manches, plus 1 si l'horaire et le déroulement le permettent.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slaloms.

Départ : CD106 à Argenton

Arrivée : CD147, Ecole de Bouglon.

Longueur du parcours : 1200 mètres.

Modalités de retour au départ : les concurrents rejoindront en convoi, par le parcours de la Course et à vitesse modérée, le départ où ils seront rangés dans leur ordre de départ.

Pré-grille de départ : D106 dans le bourg d'Argenton

Parc arrivée : D147E à Bouglon et bourg de Bouglon

ARTICLE 6.5 P : PARC CONCURRENTS

- Situé sur le parking de la salle des fêtes d'Argenton, sur le parking de l'Ecole et de la Mairie, sur la D106 ainsi que Route de Figuès à Argenton.
- Le parc concurrent est accessible à partir de 9h, le Vendredi 18 Août 2023.
- Les remorques devront être garées sur le parking de la salle des fêtes d'Argenton

Dans les parcs concurrents, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5 Kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis au moins 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3mx5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc concurrent. La pénalité pour défaut d'extincteur ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

ARTICLE 6.6 P : PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le parc concurrent à Argenton.

ARTICLE 6.7 P : TABLEAU D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, à l'entrée du local des vérifications administratives.

Pendant les essais et la course : 50 mètres avant la ligne de départ

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée finale : au même endroit que pendant les essais et la course.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leur seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

ARTICLE 6.8 P : PERMANENCE

Pendant la manifestation, des permanences se tiendront :

Samedi 19 Août 2023 de 15h à 19h00 à la salle des fêtes d'Argenton

Dimanche 20 Août 2023 de 7h30 à 19h00 à la salle des fêtes d'Argenton

Téléphone permanence : 06 09 86 77 12 ou 06 86 04 42 53.

Centre de secours le plus proche :
Centre de Secours de Casteljaloux – 05 53 76 07 40
CHIC MARMANDE-TONNEINS - 05 53 20 30 40

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Conforme au règlement Standard des Slaloms

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au Règlement Standard des Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés le Dimanche 20 Août 2023, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée situé à Argenton.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Scratch :	1^{er} : 120 €	2^e : 80 €	3^e : 60 €
Groupe (- de 10 Partants) :	1^{er} : 60 €	2^e : un lot	3^e : un lot
Groupe (+ de 10 Partants) :	1^{er} : 70 €	2^e : 40 €	
Classe :	1^{er} : un lot		
Féminine :	1^{ère} : 50 € (si 3 Partantes)		

10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe, Groupe LOISIR, VHC, Classic et Fol' Car compris, de la façon suivante :

- Aux 3 premiers du Classement SCRATCH et du Classement SCRATCH FEMININ.
- Aux 3 premiers de chaque GROUPE
- Au vainqueur de chaque CLASSE

Les prix ne sont pas cumulables ni redistribuables.

Tous les concurrents seront récompensés en lots et trophées.
Tous les commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le Dimanche 20 Août 2023, 30 minutes maximum après l'affichage final, à la Salle des fêtes d'Argenton.

10.4P. PODIUM (FACULTATIF)

Voir Article 1.2p.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

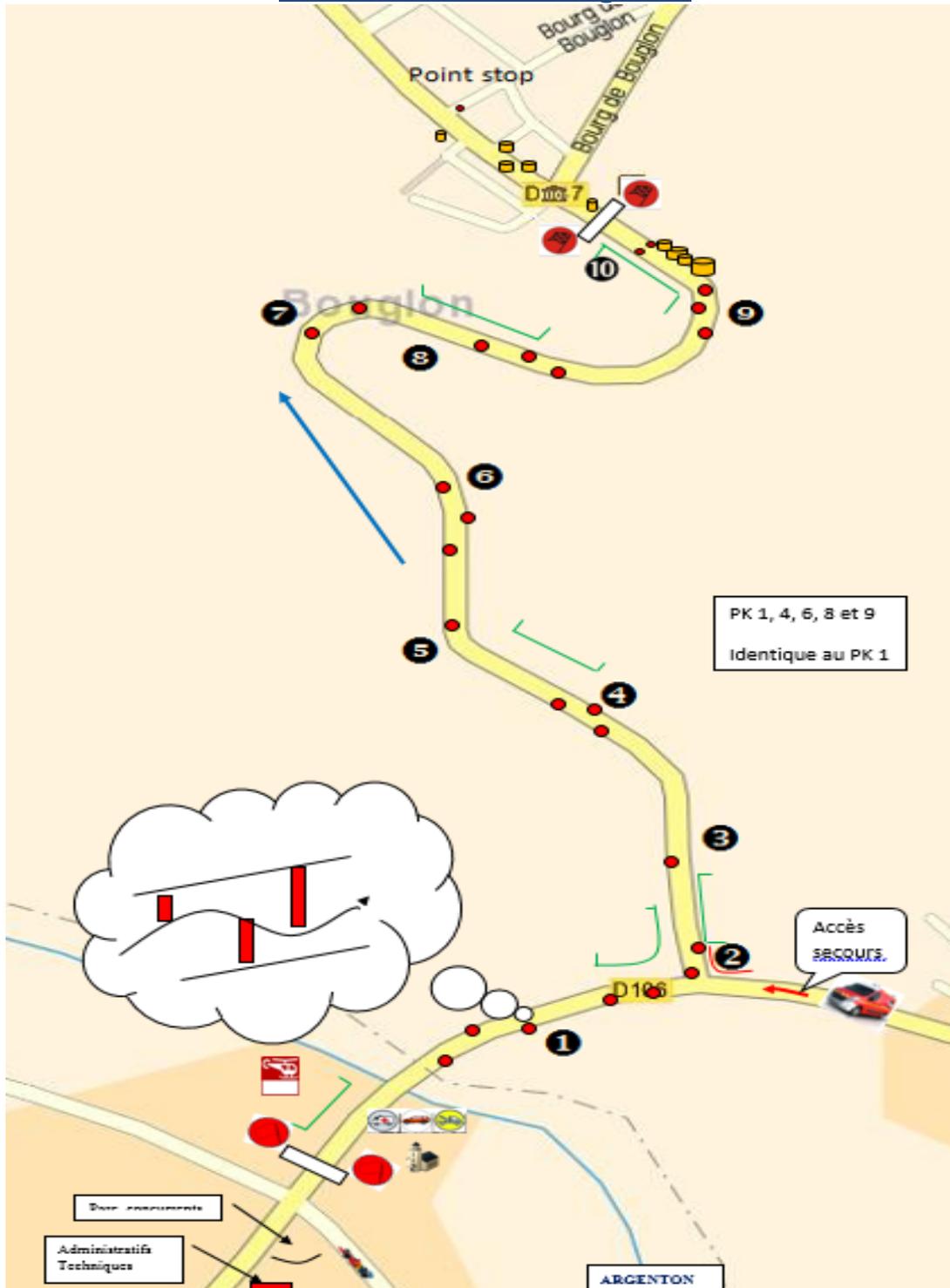
Voir Article 1.2p.

Annexe engagement :
Les pilotes participant à la 6ème Course de Côte d'Argenton-Bouglon et au 13ème Slalom en Côte d'Argenton-Bouglon bénéficieront d'une réduction sur l'engagement aux 2 épreuves, soit :
190 € pour les 2 épreuves au lieu de 220 € avant le Lundi 31 Juillet 2023,
200 € au lieu de 235 € après le Lundi 31 Juillet 2023
(cachet de la poste faisant foi)



13^{ème} SLALOM REGIONAL ARGENTON-BOUGLON
20 août 2023

Plan Général avec légende



13^{me} SLALOM ARGENTON-BOUGLON
19 et 20 août 2023

PLAN DE SECURITE

- Les Zones "Interdit public" sont définies par des panneaux "Interdit Public" et des zones de surface en Rubalise **ROUGE**
- Le circuit sera muni de :
- 10 postes de Commissaires de Route, répartis sur l'ensemble du circuit.
Chaque Commissaire sera équipé, selon la réglementation FFSA de :
 - 4.2.6.1. Drapeaux & matériel nécessaire
 - 4.2.6.2. Extincteur
 - 4.2.6.3. Liaison radio
- ◉ 1 ambulance :
 - Avec le personnel qualifié
- 1 véhicule de remorquage :
 - Pour le dégagement éventuel du circuit
- 1 médecin :
 - Dr GILLET Dominique

Les Pompiers ont été informés par courrier. Ils seront contactés par téléphone, si cela est nécessaire.